

SENTIMENTS D'INJUSTICE

TRANSITION ÉCOLOGIQUE : « POURQUOI MOI ? »

Étude des ressentiments exprimés
lors du Grand Débat National de 2019



©AdobeStock



SENTIMENTS D'INJUSTICE

UNE RÉFLEXION AU LONG COURT,
UN CHANTIER À CIEL OUVERT

Il serait difficile de dire à partir de quand la Direction de la Prospective et du Dialogue public a commencé à réfléchir à la notion d'injustice, aux sentiments qu'elle génère, et à la défiance qu'elle provoque. En revanche, la pertinence de ce questionnement n'a fait que se confirmer au cours de la dernière décennie. De sous-jacent, il est aujourd'hui sur le devant de la scène.

De l'inégalité objectivement observable au sentiment d'injustice, on passe à travers le miroir de processus intangibles, et qui pourtant structurent en profondeur les mouvements de la société. Cette tension sociale ne cesse d'interpeller l'action publique et d'appeler des réponses politiques, car elle constitue l'une des bases de leur acceptabilité. Transversale, on la retrouve au cœur des débats sur les politiques de développement durable, de mobilité et d'urbanisme, de politique de la ville, ou encore dans des questions *a priori* plus « techniques », telles que celles liées à la distribution d'eau potable.

Pour les agents des services publics, acteurs de la cohésion sociale, l'impression est chaque jour plus grande d'être confrontés à des citoyens-usagers se percevant comme en concurrence les uns avec les autres, et dénonçant systématiquement un « système » injuste.

Progressivement, les clivages sociaux semblent glisser de la traditionnelle lutte des classes vers la confrontation d'identités singulières, avec comme premier enjeu la dignité de chacun, plutôt que l'égalité entre tous. De plus en plus éruptive, la société se fragmente, le débat public consacrant chaque jour plus de place à la juxtaposition de revendications particulières, au détriment de solidarités traditionnelles. Il n'est pas question de douter de la force des progrès récents en matière de lutte contre les discriminations, obtenus par le biais de ces mobilisations nouvelles. Au contraire, il s'agit de mieux en comprendre les ressorts, et éventuellement d'en prévenir les écueils.

Comprendre le sentiment d'injustice, c'est entendre les raisons de la colère. Prendre le temps de décrypter les sentiments de l'autre, c'est renforcer sa légitimité à agir en son nom. Finalement, on ne parle là que de démocratie. Chaque jour, un fossé se creuse, qui sape un peu plus les fondations de notre maison commune. C'est pour tenter de le combler que ce vaste chantier a été lancé sur Millénaire3.

Bonne lecture !

INTRODUCTION –

Toutes les injustices ne s'expriment pas de la même façon

Le mouvement des « Gilets jaunes » a été l'occasion pour beaucoup de citoyens d'exprimer un sentiment d'injustice à l'égard de mesures de transition écologique, au premier rang desquelles la taxe carbone. Pour répondre aux colères exprimées, la nécessité de « prendre en compte la justice sociale » est régulièrement avancée comme une condition incontournable. Mais cette notion n'est que rarement définie lorsqu'elle est utilisée et elle ne prend pas en compte la subjectivité de la notion de « justice » ni la diversité des manières dont le sentiment d'injustice peut s'exprimer. Dès lors, **comment un acteur public comme une collectivité locale peut-il prendre en compte des principes de justice dans son action si la lecture de ce qui est juste diffère d'un individu à l'autre ?**

Une des réponses à ce défi consiste à objectiver les sentiments d'injustice ; en d'autres termes de prendre au sérieux les sentiments même s'ils peuvent être contradictoires ou ne pas reposer sur des faits. Cette approche semble d'autant plus délicate sur un sujet comme celui de la transition écologique, qui tend à s'imposer dans le débat public et qui touche au quotidien et aux modes de vie de chaque personne. **Cette note tente de proposer une grille de lecture sur la manière dont les citoyens expriment un sentiment d'injustice, et sur la façon dont les collectivités locales peuvent prendre en compte ces sentiments.**

Mais comment capter les sentiments d'injustice exprimés par les Français ? Parmi la diversité des modes d'expression – corps intermédiaires, tweet, réunions publiques, manifestations – une source se démarque par son originalité : les contributions au Grand Débat national. Elles nous intéressent pour deux raisons : elles s'inscrivent dans un contexte délicat de renoncement de la hausse de la taxe carbone et de la crise des « Gilets jaunes », ce qui pose la question des mesures « justes » à mettre en place ; et elles s'adressent directement à l'acteur public, ici l'État via sa plateforme nationale granddebat.fr.

[1] Disponible sur : <https://granddebat.fr/pages/donnees-ouvertes>. À titre de comparaison, ce n'est pas la base avec le plus de mention du mot « injuste ». Ce mot ressort 9000 fois dans les 63000 commentaires de la section « démocratie et citoyenneté » (parfois plusieurs fois dans un commentaire) et 7000 fois dans la section « Organisation territoriale », en grande partie due à une mobilisation contre les 80 km/h sur les routes départementales.

MÉTHODOLOGIE – Une classification inductive de l'expression de l'injustice

À ce stade, une importante précision méthodologique s'impose : nous ne chercherons pas à savoir ce qui a été dit ou proposé lors du Grand Débat, mais plutôt à comprendre comment cela s'est exprimé : vis-à-vis de qui ou de quoi une situation est-elle injuste ? L'individu se compare-t-il à d'autres, énonce-t-il des valeurs ou rejette-t-il le débat ?

Pour répondre à ces questions, nous avons repris la base de données ouverte « Transition écologique » disponible sur le site du Grand Débat [1]. La base « toilettée » comprenait 87 430 contributions, desquelles ont été extraits les commentaires des réponses ouvertes citant trois mots : « injuste » (493 commentaires), « injustice » (242) ou « marre » (184) pour des sentiments comme le fait d'en avoir « marre de payer ». Sur ces 919 mentions, en enlevant les redondances et ceux qui n'exprimaient pas explicitement les raisons de l'injustice (voir section « limites méthodologiques »), nous avons retenus 366 commentaires qui ont été directement exploités, soit 40 %. Chaque commentaire a été lu puis regroupé dans des catégories construites de manière inductive de manière à qualifier le plus finement possible le sentiment d'injustice exprimé. Le travail a été fait de manière itérative pour affiner et regrouper les catégories. Un même commentaire peut être dans plusieurs catégories s'il exprime plusieurs injustices.

LIMITES MÉTHODOLOGIQUES

Bien que riche en résultats, ce travail comporte plusieurs limites qu'il faut bien avoir en tête :

- **Un matériau non représentatif de la population française**, qui dépend du type de profil des participants au Grand Débat. La lecture par territoire n'a pas non plus été effectuée. On ne sait donc pas d'où vient le point de vue.
- **Un carottage non représentatif de l'ensemble des contributions**. L'analyse – portant sur 1 % des commentaires – n'est pas représentative de tout ce qui s'est dit en matière de transition écologique. Il ne s'agit donc pas de « résultats » du Grand Débat, ni une liste de propositions. Ce carottage permet plutôt de savoir de quelle manière les sentiments d'injustice s'expriment sur la transition écologique.
- **Cibler les sentiments explicites**. Bien entendu, des injustices ont pu s'exprimer à travers d'autres mots clés que « injuste » ou « injustice », mais il nous semble que l'échantillon proposé ici révèle déjà une grande variété de modes d'expression intéressante pour susciter le débat.
- **Classifier sans surinterpréter**. Un enjeu important était de ne pas surinterpréter les sentiments d'injustice. Par exemple, lorsque le commentaire était « *il faut trouver des solutions qui ne soient pas punitives ou injustes pour les français* », ce qui relève du juste ou de l'injuste n'est pas expliqué. À l'inverse, « *Votre soit disant "justice sociale", est en fait très injuste, puisque vous n'aidez que les "pauvres"* » donne un sentiment d'injustice sur les règles de financement qui excluraient les moins pauvres. De la même manière, comme il s'agit de commentaires écrits pour lesquels nous ne connaissons pas le contexte d'énonciation, on ne peut affirmer s'il s'agit d'un vrai sentiment d'injustice perçu, ou s'il s'agit d'un mot passe-partout pour interpellé.

LES ENSEIGNEMENTS À RETENIR –

Ce travail sur les sentiments d'injustice exprimés lors du Grand Débat national fait ressortir des enseignements utiles pour les collectivités, à la fois sur la manière dont les personnes expriment une injustice vis-à-vis des acteurs publics, mais aussi sur la façon dont ils peuvent se saisir de ces critiques.

Face à des mesures de transition écologique, les mécanismes de formulation de sentiment d'injustice ou de rejet sont multiples et divergents.

Cinq mécanismes d'injustice se sont exprimés lors des contributions internet au Grand Débat national : la comparaison face à l'inaction d'autrui, la contestation face à une situation de double peine vécue, l'indignation face à un système rejeté, la réinterprétation face à des valeurs jugées plus justes et la négociation en faveur de contreparties plus justes.

Deux injustices perçues ressortent particulièrement : la comparaison consistant à renvoyer l'effort environnemental sur « les gros pollueurs » ou les loisirs ; et la contestation d'une mesure lorsqu'elle n'est pas accompagnée d'une alternative.

À défaut de pouvoir répondre à toutes les injustices exprimées, l'acteur public peut prendre au sérieux les sentiments perçus de ses usagers dans la fabrique de ses politiques.

Il serait tentant pour un acteur public de se dire qu'à chaque injustice, une réponse peut être apportée. Ce peut être en partie vrai dans certaines situations concrètes, mais le corpus étudié montre avant tout un cocktail d'injustices dans un grand nombre de contributions : une même personne se compare, conteste une mesure sans alternative voire en même temps défie l'acteur public. De même, le principe consistant à vouloir s'adresser à tous les sentiments d'injustice peut amener à une surenchère, et renforcer les frustrations plutôt que de ne les résoudre.

Plutôt que d'affirmer un principe de « justice sociale » vague ou à répondre au cas par cas, une piste d'approche pour l'acteur public consisterait à assumer la diversité des expressions qui s'imposent à lui et repérer celles qui abordent directement son action ou questionnent sa communication.

Cette approche n'est pas évidente : elle peut bousculer les savoir-faire techniques et elle implique de sérieusement écouter les usagers, et de le faire savoir. Mais si la prise en compte des perceptions individuelles peut paraître louable, jusqu'à quel point l'acteur public doit-il s'y impliquer ?

SE COMPARER, CONTESTER, S'INDIGNER, RÉINTERPRÉTER OU NÉGOCIER

5 mécanismes d'expression de l'injustice

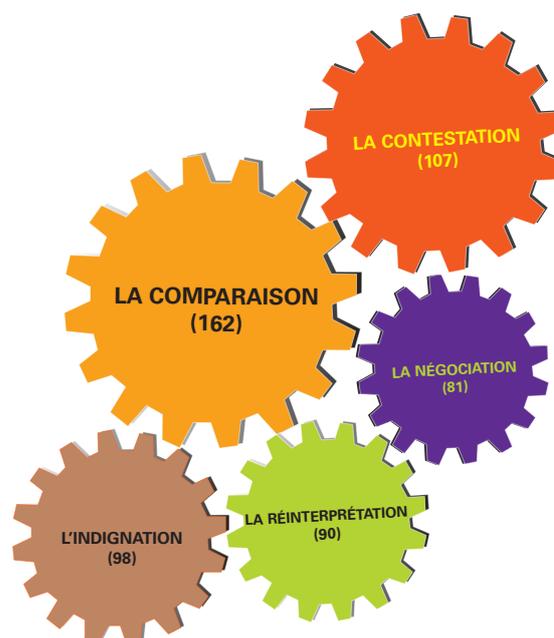
Cinq mécanismes sont mobilisés pour exprimer une injustice dans les commentaires analysés, un même commentaire pouvant en mobiliser plusieurs :

- 1 La **COMPARAISON** visant à relativiser sa responsabilité par rapport à autrui, la contrainte étant disproportionnée et donc injuste.
- 2 La **CONTESTATION** d'une double peine vécue comme injuste par rapport à une situation donnée.
- 3 La **NÉGOCIATION** par rapport à une mesure visant à proposer des valeurs ou des règles, par exemple la proportionnalité des taxes, censées être plus justes.
- 4 La **RÉINTERPRÉTATION** du sujet par rapport à des valeurs de justice invoquées comme absolues.
- 5 L'**INDIGNATION** visant à se poser comme victime par rapport au système intrinsèquement injuste.

Quatre de ces catégories sont relativement équilibrées en nombre (une centaine de commentaires), tandis que la cinquième, la comparaison, est plus présente avec 162 contributions. Cela n'est pas étonnant, car la conscientisation d'un sentiment d'injustice passe souvent par une comparaison avec autrui.

Il ne s'agit pas de mettre ces mécanismes d'expression au même plan en termes d'argumentation : ce ne sont pas des solutions alternatives, mais plutôt les rouages symbolisant différentes manières de conscientiser, d'exprimer et de justifier une injustice. Ainsi, comme l'illustre le schéma ci-contre, la **comparaison** est souvent la pre-

mière étape de conscientisation qui va amener à différentes manières de verbaliser le sujet : en le contestant, en le réinterprétant, ou en s'indignant. D'autres personnes vont directement n'exprimer qu'une **indignation** (du moins dans ces contributions). La **négociation** pourrait à ce titre apparaître comme la dernière étape d'un processus qui entend réaffirmer des valeurs plus justes tout en ouvrant la porte à une acceptation de la mesure proposée. Mais il s'agit là de quelques exemples de mécanismes d'argumentation et ce travail ne vise pas à en dresser toute la complexité : comme on le verra, certaines contributions n'expriment qu'une injustice, d'autres mélangent deux à trois mécanismes contradictoires en même temps, etc.



Les mécanismes de formulation d'une injustice et le nombre de contribution qui les expriment

Ces grandes catégories regroupent une plus grande finesse de sous-sections. Nous présenterons successivement ces cinq registres avec des verbatims illustratifs², avant de proposer une analyse plus transversale.

2. Disponible sur : <https://granddebat.fr/pages/donnees-ouvertes>. À titre de comparaison, ce n'est pas la base avec le plus de mention du mot « injuste ». Ce mot ressort 9000 fois dans les 63000 commentaires de la section « démocratie et citoyenneté » (parfois plusieurs fois dans un commentaire) et 7000 fois dans la section « Organisation territoriale », en grande partie due à une mobilisation contre les 80 km/h sur les routes départementales.



SE COMPARER

“Il est injuste de me demander d’agir face à l’inaction des autres,,

Les sentiments de justice ou d’injustice se fondent le plus souvent sur la comparaison entre une situation personnelle et d’autres situations. Il n’est donc pas étonnant de retrouver ce registre comme le plus présent parmi les contributions.

En matière de transition écologique, **il est frappant de voir combien le rejet de la responsabilité sur «les grands pollueurs» est partagé** lorsqu’une injustice s’exprime : 105 commentaires, soit 28 % du corpus, y font mention. Il s’agit de la référence la plus présente lorsque les contributeurs évoquent une injustice, toutes catégories confondues. Ces grands pollueurs ciblent surtout le transport aérien ou les « grandes entreprises ».

Traitement inégal par rapport aux autres pollueurs (grandes entreprises, secteurs)

« Arrêter de détaxer les gros pollueurs : transports, agriculteurs, pêcheurs. Ils ne payent pas (ou peu) de taxes sur les carburants : c’est absurde, scandaleux et profondément injuste. »

La comparaison prend parfois des teintes d’une opposition entre un « nous » et « eux » (22 commentaires, dans 6 % des commentaires). De manière assez proche, la référence aux lobbys (13 commentaires) complète plusieurs commentaires. La comparaison oppose ici la réalité d’une expérience personnelle à des entreprises, un personnel politique ou des lobbys qui édicteraient des normes sans être concernés.

Eux vs nous

« Supprimer cette TICPE très injuste pour un pauvre petit retraité qui fait appel à Antargaz pour assurer le chauffage de son logement. 79,56 euros par tonne de gaz !!! Mais où voulez-vous que l’on déniche du jour au lendemain environ 80 euros ? Décidément, nos députés constituent une bande d’idiots qui ne réfléchissent à rien lorsqu’ils votent des lois, notamment celle des Finances 2018, instaurant cette fameuse TICPE. De toute évidence, aucun ne se chauffe au gaz à la campagne !!! Évidemment, la plupart sont des Bobos parisiens !!! »

Poids des lobbys

« Arrêter d’écouter les lobbys. Tous les citoyens du monde sont concernés par les problématiques liées au climat, tous en ont marre de ceux qui s’enrichissent au détriment de notre avenir. Prôner la fin des lobbys, qu’ils n’aient plus leur place dans les gouvernements (à commencer par le gouvernement français !). »

La comparaison amène enfin à remettre en cause une règle homogène de taxation dont les effets pervers ne seraient pas pris en compte pour deux catégories de population : d’une part « les plus riches » qui seraient déresponsabilisés par une taxation dont ils ne ressentiraient pas les effets (14 citations) ; d’autre part « ceux qui ne font pas d’effort » et qui ne sont pourtant pas plus taxés (6 mentions).

Taxation qui déresponsabilise les plus riches

« Les solutions ne devraient pas être financières (taxes) pour inciter les gens à de meilleurs comportements. De telles mesures sont injustes car elles exercent un effet de dissuasion sur les plus fragiles financièrement, les autres pouvant y échapper en payant des taxes qui ne représentent qu’une infime partie de leurs revenus. [...] »

Effort individuel face à l’absence d’effort des autres

« Pour le tri sélectif il me semble injuste de payer autant qu’une famille ne triant pas ses déchets pourquoi ne pas instaurer une taxe au sac comme en Suisse pour financer l’élimination des déchets ? »



CONTESTER

“L'injustice est dans la double peine d'une situation vécue faute d'action publique,,

Ce mécanisme s'appuie généralement sur le raisonnement suivant : le contributeur connaît déjà des difficultés au quotidien, et **les mesures liées à la transition écologique se cumulent à ces difficultés, sans possibilité d'y remédier**. Par rapport à l'indignation citée ci-après, **il n'y a pas ici de remise en cause de la légitimité de l'acteur public** : le contributeur condamne l'absence d'alternative ou des mesures peu incitatives, mais il donne l'idée que c'est le rôle de l'acteur public d'y remédier.

À cet égard, «**l'absence d'alternative**» face à des contraintes ou taxations ressort très nettement, et constitue le deuxième sentiment d'injustice le plus cité (74 fois, soit 20 % des commentaires), après l'inégalité de traitement avec les « gros pollueurs ».

Absence d'alternatives

« Toutes les interdictions, taxes écologiques diverses pénalisent le plus grand nombre et sont souvent injustes Il faut surtout à chaque interdiction ou restriction proposer des alternatives satisfaisantes. »

Dans les autres cas, beaucoup moins cités, c'est le **déficit du service public qui est mis en cause** et qui pénaliserait les contributeurs. L'absence de concertation (citée 11 fois), l'absence d'aide publique (citée 7 fois) et le manque de qualité ou d'efficacité du service public (cités 6 fois) sont perçus comme injustes.

Absence de concertation

« [...] Il est très difficile d'admettre que les citoyens d'une commune ne soient pas consultés pour valider ou interdire la mise en place d'une centrale éolienne - cette marche forcée, au profit d'une minorité, crée un large sentiment de détresse et d'injustice chez les riverains »

Absence d'aide publique

« Faisant beaucoup de kilomètres j'ai dû acheter un diesel parce qu'il n'y a pas d'alternative dans le budget que je possédais. Ma mère est asthmatique, dû à son passé, elle a respiré des échappements de diesel pendant plus de 20 ans après avoir cotisée toute sa vie active, elle se trouve à payer son traitement en partie à cause de la loi sur les maladies chroniques je trouve cela injuste. »

Manque de qualité ou d'efficacité du service public

« Demander aux acteurs économiques et politiques de mettre en place des solutions de proximité. Qui m'oblige à faire des dizaines de kilomètres pour trouver un médecin, une école, une administration, un bureau de poste, un centre des impôts, un spécialiste ?... Veut-on vider les campagnes ? Et ne me parler pas d'Internet quand on est incapable d'assurer un minimum de débit digne de ce nom en milieu rural. L'accès au numérique est une injustice sociale criante. Payer plus pour avoir le minimum de service !!!!! [...] »



S'INDIGNER

“Le système est défaillant et donc injuste, je le rejette „

L'indignation s'exprime lorsque le « système » (souvent fiscal) est jugé défaillant, créant un sentiment d'injustice. À l'inverse de la contestation évoquée ci-dessus, **les pouvoirs publics ne sont pas perçus comme une solution au problème, ils en sont au contraire la cause**, ce qui crée un rejet.

Une partie de l'indignation porte sur la **défaillance du système de financement** : ses méthodes de calculs seraient illogiques (19 citations) ou déconnectées de la « réalité » (12 citations), la taxation ne serait pas sincère (9 citations) voire utilisée pour d'autres causes que l'environnement (6 citations).

Méthode de calcul illogique ou contre-productive

« La politique actuelle sur le carburant est incroyablement injuste, vous mettez les Français au pied du mur, avec une bascule violente, et qui met aussi les bonnes pratiques en péril : J'ai un véhicule professionnel Hybride rechargeable essence, je consomme 3,9 l/100, pour 25 000 km par an, et votre réforme fait que le constructeur ne la propose plus à la vente, par prudence par rapport aux impacts fiscaux. Du coup, je dois aller sur une autre motorisation, et à 25 000 km/an, le diesel s'impose, et je suis écœuré de voir cela. On marche sur la tête ! »

Décalage entre la méthode de calcul de l'impôt et la réalité

« Arriver à moins produire de déchets ménagers et à mieux les trier, notamment en supprimant la TEOM, basée sur la valeur locative de l'habitation et n'a donc rien à voir avec le sujet. Elle est très injuste, n'est pas transparente puisqu'intégrée à la taxe foncière et aucunement incitative. Il faut d'urgence la remplacer par une redevance incitative. »

Manque de sincérité dans le choix de la fiscalité

« Si dans incitation il faut comprendre créer encore des lois ou des taxes c'est nooonnnn !!!! Il y en a marre de l'écologie punitive qui ne sert que de prétexte à renflouer les trous budgétaires des gabegies de l'État. »

Déconnexion entre la taxe et sa réutilisation

« C'est très simple les gouvernements en général, et plus particulièrement en Europe, se servent du réchauffement climatique (qui selon moi est à 50 % dû à des conditions de changement

naturels et cycliques comme c'est arrivé dans le passé et 50 % par les humains), pour TAXER à tout va et tout le monde, pire encore, en ne réinvestissant pas (les gouvernements) l'argent des taxes perçu là où elles sont nécessaires, par exemple : dans la R&D sur les nouvelles technologies. Les solutions de moteurs à explosion avec de l'hydrogène/du gaz/de l'eau sont légions. Pourquoi choisir l'électrique ? Les taxes me touchent directement et de manière injuste tous les mois... »

L'indignation s'exprime aussi face à des **injonctions contradictoires dans le temps** (16 citations), et sur un manque d'exemplarité de l'acteur public (11 citations) qui ne s'appliquerait pas les règles qu'il édicte, ce qui augmenterait un sentiment de culpabilisation (15 citations) ou de mépris (9 citations).

Injonctions contradictoires dans le temps

« J'en ai marre de l'intégrisme écologique et ces girouettes de politique qui un jour vous incitent à acheter diesel et le lendemain vous ruinent votre investissement. »

Sentiment de culpabilisation

« [...] insister sur le fait que cette transition se fait actuellement à marche forcée et donc à marche punitive. Ne dégoûtez pas les citoyens. Moi même je commence à en avoir marre de ces dogmes écolos. Pédagogie, encouragements... »

Exemplarité de l'acteur public

« La politique du "faites ce que je dis mais pas ce que je fais" il y en a marre ! Si l'écologie est un problème qui nous concerne tous, il revient à nos politiques d'en montrer l'exemple. Trajets fréquents en avion, déplacements dans de grosses berlines, nombreux sont les comportements qui n'incitent pas les citoyens à suivre les objectifs fixés par ceux-là mêmes qui les pratiquent sans modération... [...] »

Sentiment de mépris

« Vos questions sont injustement orientées, et terriblement partielles cf. mon commentaire sur votre incroyable "oubli" de la rénovation énergétique des bâtiments (elle créerait des emplois, ce qui n'est pas le cas des ENR qui ne créent réellement d'emploi qu'en Chine) : j'ai donc le sentiment que vous n'avez aucune compétence, ou que les cabinets de communication qui vous pilotent (...) n'en ont aucune. [...] »



RÉINTERPRÉTER

“La formulation du problème ne mobilise pas les bons principes de justice,,

Le sujet de la transition écologique fait rentrer en conflit différentes visions de la société qui comportent chacune ses propres notions de justice. Dans ces conditions, la réinterprétation consiste à décentrer le regard sur les fins plus que sur les moyens et à opposer des valeurs par rapport à d'autres.

La personne qui réinterprète va alors plutôt **questionner l'homogénéité d'une règle sur le territoire, qui oublierait le plus souvent les spécificités des territoires ruraux**. Cette « fracture territoriale » (apparente dans 27 commentaires) est adossée souvent à d'autres sentiments d'injustice : l'absence d'alternative, des injonctions contradictoires dans le temps, etc. Elle porte souvent un attachement au territoire et un rejet de solutions décidées « à Paris » pour les zones urbaines.

Fracture territoriale

« J'ai fait l'acquisition d'un VAE et quand j'ai voulu demander l'aide de l'État, j'ai découvert qu'elle était conditionnée à l'existence d'une prime au niveau local, prime qui n'existe que dans les grandes villes où il existe des transports en commun efficaces, alors que chez moi, ni transport en commun, ni prime. C'est injuste. »

L'injustice s'exprime aussi sur l'échelle pertinente de la transition écologique : **l'individu peut-il être seul responsable** par rapport au poids de la France à l'étranger (22 contributions) ou par rapport à un « système » qui le dépasse (6 contributions) ? L'échelle « juste » peut être aussi dans la priorisation des « besoins » par rapport aux « loisirs » –souvent des plus riches– (14 contributions).

Responsabilisation sur l'individu face au poids de la France à l'étranger

« La crise actuelle a montré qu'il fallait arrêter de céder à toutes les lubies des écologistes, qui n'ont que des mauvaises solutions. La France émet 1 % des GES de la planète. Taxer ses citoyens et leur faire la morale alors que les USA se sont retirés de Kyoto et que la Chine ne s'est engagée à rien est stupide, injuste et inutile. La France devrait tout arrêter en attendant que les autres pays (à commencer par l'Allemagne) soient au même niveau en termes d'émission de GES par habitant. »

8 | TRANSITION ÉCOLOGIQUE : « POURQUOI MOI ? »

Au passage, elle réaliserait quelques sérieuses économies budgétaires.»

Proportionnalité de l'action individuelle face au système

« Bien sûr les comportements individuels de chacun d'entre nous comptent. Toutefois ils sont totalement insuffisants : il est indispensable d'agir à un niveau systémique, notamment au niveau de notre système économique qui favorise la croissance, la consommation et donc l'épuisement des ressources, la pollution, le dérèglement climatique. Il est injuste de culpabiliser les citoyens sur leurs comportements individuels alors que l'action politique est aussi voire plus importante. »

Concurrence des usages (besoins contre loisirs)

« La taxe écologique est injuste car elle ne concerne que ceux qui utilisent leur voiture pour aller travailler. Cette taxe doit avant tout concerner les loisirs tels que les avions (kérosène), les bateaux (fioul lourd) et doit être intégralement reversée pour la transition écologique (bonus sur voiture moins polluante). La transition écologique avec la voiture électrique est une vaste fumisterie car le problème de stockage des batteries usagées va devenir un gros problème écologique. Il faut passer directement à la voiture à hydrogène. »

Pour autant, **la réinterprétation n'est pas un cadre homogène dans les idées proposées**. En effet, si certains trouvent juste de laisser la liberté individuelle s'exercer (9 contributions), d'autres encore considèrent plus juste de penser aux générations futures (6 contributions).

Atteinte à la liberté individuelle, non responsabilité

« Abroger la loi sur l'eau, la chasse et toutes les autres lois injustes ou liberticides qui ne respectent pas les droits de l'homme. L'impuissance des peuples à être écouté pour des lois moins injustes, finit toujours dans la rue, ou sur les ronds points. »

Génération futures

« [...] Arrêtons de régler nos problèmes à court terme par plus de naissances, ce qui engendre de bien plus gros problèmes à long terme. Arrêtons les allocations familiales, les aides aux nouvelles familles, aux familles nombreuses. C'est injuste pour la génération actuelle qui paye pour ses aînés, mais ça sera encore plus injuste de léguer à la prochaine une terre invivable. »



NÉGOCIER

“La proportionnalité du système est injuste et doit être rediscutée pour devenir plus juste,,

Le dernier mécanisme d'expression de l'injustice a trait aux enjeux de répartition et de proportionnalité de l'effort. À l'inverse de la comparaison –où un grand nombre de commentaires disent que c'est d'abord aux grandes entreprises d'agir–, il n'y a pas ici de priorisation. Il est implicitement accepté que chacun doit participer à l'effort, en revanche, **c'est la juste répartition qui fait l'objet de débats et d'une négociation** sur ce qui est admissible ou non.

Cela est particulièrement visible sur les commentaires qui font valoir une **nécessité de proportionnalité** de l'impôt ou de la contrainte selon le revenu (29 mentions) ou selon l'effort consenti (14 mentions).

Proportionnalité selon le revenu

« Ne pas financer par des taxes car c'est le monde de financement le plus injuste socialement car tout le monde paie le même taux... donc un impôt vert proportionnel aux revenus avec contribution, même symbolique, de ceux qui n'ont que des allocations sociales comme revenus et une contribution supplémentaire exceptionnelle des "vrais riches" qui ne protesteront pas et ce qui calmera les ardeurs des partisans de l'ISF. [...] »

Proportionnalité à la hauteur de l'effort

« Payer les ordures ménagères au poids par foyer et non pas une indexation de la taxe OM sur le foncier bâti. Je vous donne mon exemple, j'ai mis toutes mes billes et mon énergie dans la construction d'une maison écolo pendant 10 ans, je fais mon tri et achète le moins d'emballages possible et je paye plus que mon voisin qui consomme à outrance et ne tri pas ces déchets. C'est injuste et ne récompense aucunement mes efforts bien au contraire. »

La juste répartition s'inscrit là aussi dans une logique de comparaison et permet de **discuter la part d'aide que le système doit allouer à chacun ou au contraire prélever à chacun**. De ce point de vue, plusieurs commentaires jugent injuste que le système actuel aide les plus pauvres qu'eux (13 mentions) ou bien les plus riches qu'eux (5 mentions). Certains commentaires considèrent

que le principe de « pollueur-payeur » autoriserait les plus riches à polluer (8 mentions), rendant la proportionnalité inefficace par définition. D'autres commentaires jugent quant à eux injuste le fait même de taxer les plus pauvres (18 mentions).

Taxation des plus pauvres

« Faut éviter d'augmenter les pollutions (autorisation d'importation d'huile de palme dans le sud, de recherche d'or en Guyane... de création de grosses infrastructures destructrices, aéroports, hypermarchés...) et faire reposer les efforts sur tout le monde (taxer le kérosène par exemple) les efforts sont très injustes et reposent sur les moins riches, très très pessimiste... »

Aides privilégiant les plus pauvres

« Je regrette que les aides soient toujours données en direction des salaires bas et que les cadres moyens soient considérés injustement comme des riches juste bons à payer. »

Aides privilégiant les plus riches

« Je suis profondément contre les aides et crédits d'impôts payés avec l'argent du contribuable. Ces aides et crédits d'impôts profitent d'avantage aux personnes qui ont les moyens financiers pour réaliser un changement de mode de chauffage. Pour faire tourner l'économie du pays c'est peut-être une solution mais cette solution est injuste envers les personnes qui elles n'ont pas les moyens financier pour changer leur mode de chauffage. »

ANALYSE TRANSVERSALE

Répondre aux sentiments d'injustice : comment ? Jusqu'à quel point ?

Face à la variété des injustices exprimées dans la partie précédente, comment les acteurs publics peuvent-ils apporter une réponse ?

Au regard de la diversité des injustices exprimées et de leur effet cocktail, l'acteur public peut courir le risque de s'inscrire dans une double fuite en avant : affirmer un principe de justice sociale pour satisfaire tout un chacun mais sans en dessiner les contours ; ou proposer une réponse à chacune des injustices exprimées sans prendre en compte le fait qu'elles renvoient à des valeurs antagonistes (voire dissonantes chez une même personne).

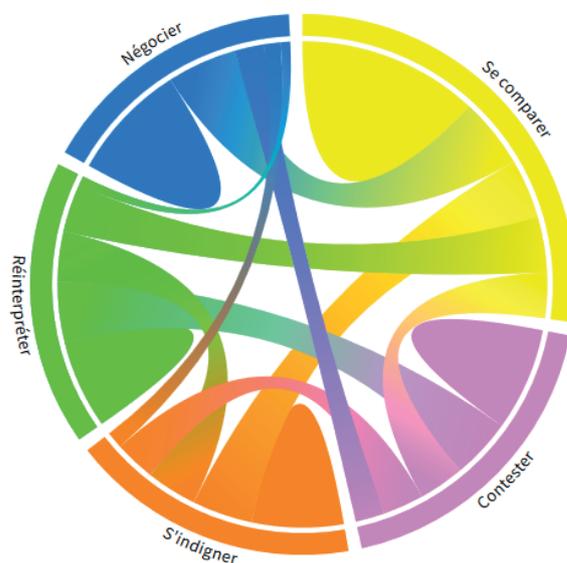
Face à ces écueils, une autre approche consisterait à assumer la diversité des expressions qui s'imposent à l'acteur public et repérer celles qui abordent directement son action ou questionnent sa communication.

Les contradictions internes : les impasses de l'effet cocktail et de la fuite en avant

Les mécanismes de formulation d'injustice sont nombreux et se complètent parfois. Ainsi, 1/3 des commentaires mobilisent deux mécanismes différents, parfois contradictoires. Ce « cocktail d'injustices » rend difficile pour l'acteur public de formuler une réponse globale au nom de la « justice sociale ».

Le diagramme ci-contre représente les liens entre les sentiments d'injustice³. Il exprime bien le fait que certaines personnes vont s'indigner en se comparant ou vont contester en réinterprétant. Certaines catégories sont très liées : la **comparaison** et la **contestation** (pour l'essentiel, la demande d'alternative) sont en appui à tous les autres registres. De manière logique, l'**indignation** et la **réinterprétation** sont assez peu liées à la **négociation** : lorsqu'une personne réfute la légitimité de l'acteur public à agir ou les principes de l'action, il ne souhaite pas négocier d'autres mesures ou d'autres valeurs. On pourrait ainsi faire l'hypothèse que la négociation serait une des étapes les plus avancées d'un processus d'acceptation d'une mesure donnée, et donc que l'injustice exprimée pourrait plus aisément s'effacer.

Quoi qu'il en soit, dans ces situations de « cocktail » d'injustice, il va être plus difficile d'apporter une réponse unique comme le montre les deux contributions suivantes :



Lien entre les sentiments d'injustice exprimés lors du Grand Débat national.

N.B. : un lien correspond à deux mécanismes d'injustice exprimés dans un même commentaire, l'absence de lien correspond à des commentaires qui ne présentent qu'un mécanisme injustice. Si plusieurs injustices s'expriment dans un même commentaire (quatre maximum dans la méthode de saisie des données), les liens sont faits par paires.



« Interdire la vente des véhicules polluants. Les automobilistes sont taxés injustement, victimes de l'offre sans avoir d'autres choix. Les gouvernements précédents ont promu le diesel. Aujourd'hui vous faites la promotion du tout électrique en sachant que les batteries ne sont pas recyclables, qu'elles coûtent très cher à l'achat. Pas la possibilité de faire de longs parcours, pas de bornes suffisantes accessibles au public. Véhicule très très cher. C'est à l'État d'empêcher les industriels de polluer.

3. Ces liens sont mis par paires, sachant que nous avons mis jusqu'à 4 sentiments d'injustice par contribution. Cela amène à augmenter mécaniquement la place des commentaires avec plusieurs injustices (pour trois registres différents, ils seront comptés pour trois paires, pour deux registres, ils seront comptés pour une paire).

→ Il pourrait être tentant d'apporter des garanties face à l'absence d'alternatives –ici la mise en place de bornes de recharge–, mais cette mesure ne semble pas suffisante, parce que la légitimité de l'acteur public est entachée d'une crainte d'un changement de cap (hier le diesel, aujourd'hui l'électrique, et demain ?) qui crée un sentiment d'injustice. En outre, même si ces injustices étaient atténuées, le problème semble ailleurs : cette contribution reporte surtout la responsabilité, non pas sur l'individu, mais sur l'État, dont la charge serait de réguler la vente et l'industrie, plutôt que de réguler les comportements.



« La question est sympathique, mais encore une fois c'est moi et mes voisins qui sommes les grands responsables du dérèglement climatique ? Jamais ceux que je viens de citer dans la question précédente. Le problème est que sur le plan financier les petits comme moi on donne déjà beaucoup à travers les taxes diverses. Conclusion : plus je serai taxé de façon injuste moins je serai de votre côté. L'injustice est insupportable. 100 euros de taxe pour moi n'a sûrement pas le même impact dans le porte-monnaie d'un millionnaire. »

→ La proportionnalité de la taxation est prise en compte et pourrait être acceptée (taxer moins les plus pauvres) comme une valeur juste, mais elle ne peut l'être que par des mesures visibles envers « ceux » qui polluent, cités auparavant, c'est-à-dire « les paquebots de luxe, les avions, l'industrie, l'armée ». Et même si cette condition était remplie, le sentiment de donner déjà beaucoup, ou de concentrer toute la taxation sur la voiture et pas sur d'autres sujets vus comme prioritaire (dans l'autre commentaire : la ressource en eau, le frelon asiatique) peut devenir un frein à l'acceptation d'une taxe proportionnelle.

À la lumière de ces difficultés, **l'acteur public pourrait être tenté de répondre à toutes les injustices. Cependant, cette approche paraît compliquée à deux titres.** D'une part, l'injustice est, on l'a vu, par définition subjective, ce qui rend impossible de satisfaire tout le monde sur des mesures controversées. Certains arguments présentés ci-dessus sont éloquentes : lorsque certains contributeurs regrettent que l'on aide toujours les riches, d'autres vont blâmer le fait d'aider en priorité les plus pauvres ; lorsque certains en appellent à la liberté individuelle,

d'autres rétorquent de prendre en compte les générations futures. D'autre part, comme le note François Dubet, « *s'il nous faut comprendre les colères, les ressentiments et les indignations, nous devons, plus encore, résister à leur vertige* »⁴. Ainsi, les sentiments d'injustice peuvent rentrer en concurrence, et la volonté de l'acteur public de répondre aux émotions ou aux valeurs peuvent amener à une fuite en avant, amenant à davantage de revendications particulières.

À défaut de pouvoir répondre à toutes les injustices, repérer la variété des expressions

Si l'acteur public prend au sérieux les sentiments d'injustice exprimés, il n'est pas en mesure d'y répondre par la simple édicition d'un principe de « justice sociale », ni par une réponse au cas par cas. Son rôle consisterait alors à prendre acte des injustices exprimées pour ce qu'elles sont, les comprendre pour mieux les intégrer dans la manière de faire les politiques publiques. À cet égard, certains mécanismes d'injustice peuvent être plus facilement pris en compte que d'autres.

Prendre au sérieux la comparaison et la réinterprétation

Certaines injustices s'expriment en détournant la légitimité de la mesure proposée (se comparer, réinterpréter) : la mesure est injuste parce qu'elle n'est pas dans le bon cadre de compréhension (elle doit s'appliquer aux autres, ou prendre en compte des effets systémiques).

Le cas le plus fréquent ici est l'argument consistant à refuser d'être taxé lorsque l'aviation ou les loisirs ne le sont pas, ou parce que la France ne compte que pour une faible part des émissions mondiales. La mesure est ainsi rejetée dans sa légitimité en tant que tel, même si l'acteur public demeure en tant que tel un acteur légitime.

Ces sentiments ne doivent pas seulement être considérés comme de simples stratégies d'évitement –même s'ils peuvent l'être dans certains cas– ; par exemple, la réinterprétation témoigne de cadres cognitifs ancrés sur la place des générations futures, sur le rôle epsilonesque de la France dans les émissions globales, ou sur la fracture territoriale qui amèneraient à des mesures décidées dans la capitale en décalage avec la « réalité du terrain ».

4. François Dubet, 2019, « Le temps des passions tristes », Ed. Le Seuil.

Pour une collectivité locale, ces mécanismes peuvent être frustrants à plusieurs égards : ils désamorcent la légitimité du débat en proposant de regarder ailleurs, le plus souvent en dehors de ses compétences ou de son territoire d'action. Comment y répondre à son échelle ? L'injustice qui en ressort ne peut simplement être prise en compte par des mesures compensatoires, elle implique de se poser de vraies questions sur les mesures mises en œuvre. Par exemple, dans le cadre d'une transition écologique :

- Est-ce que mon action inclut bien une juste répartition des efforts ? Est-il à cet égard possible et souhaitable de quantifier les efforts de chacun ?
- Si je n'ai pas de moyen d'action sur les autres acteurs (par exemple, sur des taxations relevant du niveau national), comment le faire savoir ? Est-ce que je n'ai pas d'autres leviers d'action ?
- Comment puis-je faire valoir que les situations ne sont pas toujours comparables ?
- Est-ce que mon action prend en compte les dimensions suivantes : générations futures, la tension entre nécessité et loisir, la proportionnalité de la contrainte locale par rapport aux logiques globales ?
- Dans quelle mesure puis-je prendre en compte ces cadres de réinterprétation pour les réinsérer dans mon action ? Par exemple, les émissions en Chine sont certes plus importantes, mais issues en partie de la consommation de produits par mes habitants : comment donner à voir cette grille de lecture ? Est-elle pertinente dans l'action que je porte ?

Face à une mesure contestée : compenser et mettre en débat la mesure proposée

Certains sentiments d'injustice vont simplement **montrer une insatisfaction** face à une mesure qui sera contestée ou négociée. La mesure ne plaît pas, elle est vue comme injuste, mais l'acteur public reste légitime à le faire et peut compléter par d'autres actions compensatoires.

L'exemple le plus probant est ici la mise en place d'alternatives de transport pour pallier des mesures contraignantes, ou bien encore la prise en compte de la proportionnalité lors de la mise en place d'un impôt.

Cependant, ces réponses ne vont pas nécessairement répondre au sentiment d'injustice pour deux

raisons. D'une part, l'alternative proposée peut être en décalage avec les pratiques et usages des personnes sollicitées (par exemple la promotion du covoiturage pour des personnes qui n'ont jamais testé cette solution et la craignent), ou bien peu adaptée aux contraintes de la personne (un transport en commun toutes les heures). D'autre part, la proportionnalité de l'action –par exemple des aides publiques ou une taxe– renvoie à des cadres de valeurs bien distincts selon les personnes : lorsque certains contributeurs regrettent que l'on aide toujours les riches, d'autres vont blâmer le fait d'aider en priorité les plus pauvres.

Pour une collectivité locale, la contestation d'une mesure implique d'y répondre par des compensations, mais aussi à se poser d'autres questions. Par exemple dans le cadre de la transition écologique :

- Est-ce que mon projet fournit une alternative crédible au regard des usages des personnes concernées ?
- Si les alternatives existent, quels sont les freins à son utilisation ? Comment puis-je mieux la faire connaître (si la mesure n'est pas connue) ?
- Dans quelle mesure s'accompagne-t-il de mesures en faveur d'un changement des comportements qui ne se restreignent pas à de simples injonctions à changer ?
- Est-ce que j'explique bien les valeurs qui sous-tendent mon action ? Quelles valeurs est-ce que je choisis de privilégier ?
- Si une contrainte est mise en place, quelles sont les valeurs qui la sous-tendent ? Dans quelle mesure est-elle plus justifiable que l'atteinte à une liberté individuelle ?
- Dans quelle mesure ai-je pris en compte ces injustices et la parole des usagers dans la mesure que je souhaite mettre en place ? Est-ce qu'une vraie consultation permet d'en améliorer la forme et le fond ?

Face à un acteur public contesté : regagner la confiance du citoyen

Enfin, certaines contestations s'attaquent à la légitimité même de l'acteur public à agir, à travers une indignation. Quand bien même la mesure intégrerait des compensations ou s'étendrait à d'autres secteurs décriés, c'est l'émetteur qui est en cause.

Dans cette situation, les injonctions à changer les comportements ou à prendre des mesures alter-

natives ne vont pas atteindre un usager, qui va y rétorquer plusieurs arguments qui décrédibilisent l'acteur public : son manque d'exemplarité, ses polémiques, son manque de logique dans les règles mises en place, son mépris, ses messages contradictoires, son intention cachée.

Pour l'acteur public, il s'agit probablement de l'injustice la plus difficile à laquelle répondre. Elle implique de travailler sur le long terme à regagner la confiance des citoyens, ce qui ne passera pas par une seule mesure mise en œuvre et dépendra en outre du contexte national de défiance envers les institutions. Malgré tout, quelques réflexions peuvent être prises en compte en amont d'un projet pour réduire cette indignation :

- Est-ce que j'explicité les évolutions de choix (choix du passé vs ceux d'aujourd'hui) tout en apportant des solutions aux contradictions par rapport aux choix passés ?
- Mon action est-elle vraiment exemplaire ?
- Comment est-ce que je prends en compte les critiques concernant les systèmes de calcul illogiques ?
- Dans quelle mesure le citoyen est pris en compte dans le processus de décision ? Son rejet est-il le signe d'un sentiment de ne pas être écouté ?

CONCLUSION

Les divergences dans la manière dont s'exprime une transition écologique juste montre qu'il ne suffit pas d'invoquer une justice sociale pour répondre aux préoccupations des Français. La manière d'exprimer un sentiment d'injustice vis-à-vis de la transition écologique diverge selon les commentaires : certains négocieront les mesures ou les valeurs de la répartition ; d'autres détourneront le problème sur autrui ou sur le système ; lorsque certains réfuteront le principe même de la mesure.

Pour les collectivités, cette situation amène non pas à édicter un principe unique de justice sociale –le plus souvent une aide aux plus démunis– mais à prendre au sérieux les sentiments exprimés dans la manière de concevoir les politiques. Cette approche n'est pas évidente : elle peut bousculer les savoir-faire techniques et elle implique de sérieusement écouter les usagers –et de le faire savoir–. Elle peut également courir le risque d'opposer les intérêts particuliers à l'intérêt général. Ainsi, si la prise en compte des perceptions individuelles et de l'injustice peut paraître louable, jusqu'à quel point l'acteur public doit-il s'y impliquer ?

WWW.

RETROUVEZ
TOUTES LES ÉTUDES SUR

MILLENAIRES.

COM